



ENSEMBLE SCOLAIRE VINCENT DE PAUL

333, route du Berceau
40990 SAINT VINCENT DE PAUL
☎ : + 33 (0)5 58 55 98 98
✉ : contact@vincentdepaul.fr
Web : www.vincentdepaul.fr



Saint Vincent de Paul, le 22 décembre 2023

Objet : information des mini-stages

Chers parents,

Afin de favoriser le projet d'orientation des élèves, grâce à une insertion concrète dans les différentes sections professionnelles existantes, nous portons à votre connaissance que les mini-stages se dérouleront au sein de notre établissement :

Dès le mois JANVIER et jusqu'à fin AVRIL 2024

- ✚ **CAP Métiers de la Coiffure** (en 2 ans), les lundis après-midi
- ✚ **CAP Electricien** (en 2 ans), les vendredis,
- ✚ **CAP Equipier Polyvalent du Commerce**, les jeudis

- ✚ **BAC PRO M.C.V (Métiers du Commerce et de la Vente, module Européen Espagnol, en 3 ans) Option A ou B**,
Les lundi et jeudis après-midi

- ✚ **BAC PRO I.C.C.E.R (Installateur en Chauffage, Climatisation et Energies Renouvelables, en 3 ans)**, les mardis matin

Afin d'y inscrire votre enfant, veuillez nous **rapporter la Fiche d'Inscription** dûment complétée et signée, les documents conventionnels, ci-joints, devront nous être retournés complétés et signés, 8 jours avant le mini-stage.

Nous restons à votre disposition pour de plus amples renseignements :

- ✚ par téléphone au : **05-58-55-98-98 poste 1**,
- ✚ par courriel à : contact@vincentdepaul.fr
- ✚ lors de nos « **PORTES OUVERTES** » :
 - **le mercredi 7 février 2024 de 13h30 à 17h30**
 - **le samedi 23 mars 2024 de 09h00 à 13h00**
 - **Le vendredi 3 mai 2024 de 17 h 30 à 19h30**

Notre lycée professionnel sera également présent au forum « **les Routes de l'Orientation** » qui se tiendra **du mercredi 24 janvier au samedi 27 janvier 24 aux Arènes de Pontonx s/l'Adour.**

Venez nous rencontrer !

Nous vous prions d'agréer, chers parents, en l'assurance de nos sentiments dévoués.

Le Chef d'établissement,
Nathalie AYROULET



ENSEMBLE SCOLAIRE VINCENT DE PAUL

333, route du Berceau
40990 SAINT VINCENT DE PAUL

Téléphone : + 33 (0)5 58 55 98 98

Email : contact@vincentdepaul.fr

Web : www.vincentdepaul.fr



Fiche d'inscription aux mini-stages au LPP VINCENT DE PAUL

NOM DE L'ÉLÈVE (en MAJUSCULE) : Prénom de l'élève :

Date et lieu de naissance :/...../..... à Classe

Nom et prénom du représentant légal :

Adresse :

Tél : Courriel :

Nom et adresse de l'établissement d'origine :

Chef d'établissement d'origine :

Tél : Courriel :

Nom du professeur chargé du suivi :

Date souhaitée : (voir au verso –sauf 3° Prépa Métiers).....

Formations professionnelles dispensées, initiales ou en apprentissage

Cocher la section choisie d'insertion en milieu professionnel et numéroter par ordre de préférence en cas de choix multiples.

- CAP Métiers de la coiffure
- CAP Equipier Polyvalent du Commerce
- BAC PRO M.C.V Européen (Métiers du Commerce et de la Vente, module Européen Espagnol)
- CAP Electricien
- BAC PRO I.C.C.E.R (Installateur en Chauffage, Climatisation et Energies Renouvelables - anciennement TISEC-)

Mémo : les CAP en 2 ans et les BAC PRO en 3 ans.

Souhaitez-vous déjeuner au self de l'ensemble scolaire Vincent de Paul (prix ticket : 8.50€)

/_/ Oui /_/ Non

Remarques.....
.....

Signature du Représentant légal et/ou de l'élève

2024 Dates des propositions de mini-stages dans les sections du lycée professionnel VP

CAP Electricien journée					
Jour	Journée		Jour	Journée	
Vendredi 12/01	8h30/12h30	13h30/17h20	Vendredi 05/04	8h30/12h30	13h30/17h20
Vendredi 19/01	8h30/12h30	13h30/17h20	Vendredi 03/05	8h30/12h30	13h30/17h20
Vendredi 26/01	8h30/12h30	13h30/17h20	Vendredi 10/05	8h30/12h30	13h30/17h20
Vendredi 02/02	8h30/12h30	13h30/17h20	Vendredi 17/05	8h30/12h30	13h30/17h20
Vendredi 09/02	8h30/12h30	13h30/17h20	Vendredi 24/05	8h30/12h30	13h30/17h20
Vendredi 08/03	8h30/12h30	13h30/17h20	Vendredi 31/05	8h30/12h30	13h30/17h20
Vendredi 15/03	8h30/12h30	13h30/17h20			
Vendredi 22/03	8h30/12h30	13h30/17h20			
Vendredi 29/03	8h30/12h30	13h30/17h20			

CAP EPC (Equipier Polyvalent du Commerce journée)					
Jour	Journée		Jour	Journée	
Jeudi 01/02	8h30/12h30	13h30/16h25	Jeudi 28/03	8h30/12h30	13h30/16h25
Jeudi 08/02	8h30/12h30	13h30/15h20	Jeudi 04/04	8h30/12h30	13h30/15h20
Jeudi 15/02	8h30/12h30	13h30/16h25	Jeudi 11/04	8h30/12h30	13h30/16h25
Jeudi 07/03	8h30/12h30	13h30/15h20	Jeudi 02/05	8h30/12h30	13h30/15h20
Jeudi 14/03	8h30/12h30	13h30/16h25	Jeudi 16/05	8h30/12h30	13h30/15h20
Jeudi 21/03	8h30/12h30	13h30/15h20	Jeudi 23/05	8h30/12h30	13h30/16h25

CAP Métiers de la Coiffure 1/2 journée			
Jour	Après-midi	Jour	Matin
Lundi 29/01	13h30/17h20	Mercredi 07/02	8h30/12h30
Lundi 11/03	13h30/17h20	Mercredi 14/02	8h30/12h30
Lundi 25/03	13h30/17h20	Mercredi 06/03	8h30/12h30
		Mercredi 03/04	8h30/12h30
		Mercredi 10/04	8h30/12h30

Bac PRO ICCER/2nde Métiers des transitions Numérique et Energétique 1/2 journée			
Jour	Matin	Jour	Matin
Mardi 19/03	9h25/12h30	Mardi 07/05	9h25/12h30
Mardi 26/03	9h25/12h30	Mardi 21/05	9h25/12h30
Mardi 02/04	9h25/12h30		
Mardi 09/04	9h25/12h30		

Bac PRO MCV A et B / 2nde Métiers de la relation client 1/2 journée			
Jour	Après-midi	Jour	Après-midi
Lundi 05/02	13h30/17h20	Jeudi 09/02	13h30/17h20
Lundi 12/02	13h30/17h20	Jeudi 21/03	13h30/17h20
Lundi 04/03	13h30/17h20	Jeudi 28/03	13h30/17h20
Lundi 11/03	13h30/17h20	Jeudi 04/04	13h30/17h20
Lundi 18/03	13h30/17h20	Jeudi 11/04	13h30/17h20
Lundi 25/03	13h30/17h20	Jeudi 16/05	13h30/17h20
Lundi 08/04	13h30/17h20	Jeudi 23/05	13h30/17h20
Lundi 29/04	13h30/17h20		
Lundi 06/05	13h30/17h20		
lundi 13/05	13h30/17h20		



ENSEMBLE SCOLAIRE VINCENT DE PAUL

333, route du Berceau
40990 SAINT VINCENT DE PAUL
☎ : + 33 (0)5 58 55 98 98
✉ : contact@vincentdepaul.fr
Web : www.vincentdepaul.fr



Convention de mini-stage du L.P.P VINCENT DE PAUL

Entre les soussignés :

- Madame Nathalie AYROULET, Chef d'établissement du LPP Vincent de Paul - 333 route du Berceau - 40990 Saint-Vincent- de-Paul

Et

- Mme, Mr Chef d'établissement du :

Et

l'élève

Article 1 : La présente convention règle les rapports des signataires en vue de l'organisation et du déroulement de stages en immersion destinés aux élèves des classes de 4^{ème}, de 3^{ème} ou de 2nde proposés par les établissements d'origine.

Article 2 : Les stages constituent le support ou le prolongement d'une information sur l'orientation et doivent permettre à l'élève, après une première expérience pratique, de se déterminer sur un choix professionnel, en toute connaissance et avec de meilleures chances de réussite ultérieure.

Article 3 : La formation dispensée pendant le stage est organisée à la diligence du Proviseur. Un professeur de l'établissement pourra s'assurer, par une visite, du bon déroulement du stage. L'organisation de cette visite sera arrêtée d'un commun accord.

Article 4 : Dès lors qu'il participe à des activités en Lycée Professionnel, le stagiaire peut prétendre au bénéfice de la couverture et des prestations prévues par la législation des accidents du travail.

Article 5 : Les élèves doivent se conformer au règlement intérieur et aux horaires de l'établissement d'accueil.

Article 6 : La prise en charge de la sécurité et de la responsabilité du stagiaire incombe au Chef d'établissement d'accueil, pendant toute la durée de la présence du stagiaire dans son établissement. Pour les déplacements et trajets du stagiaire se rendant dans l'établissement d'accueil, la vérification des conditions que requiert, ici, la sécurité de l'élève et la prise en charge des responsabilités correspondantes incombent au Chef d'établissement d'origine.

Article 7 : En cas d'accident survenu à un élève stagiaire, soit au cours d'un travail, soit au cours du trajet, le Proviseur s'engage à prendre toutes dispositions utiles touchant, notamment, à une éventuelle hospitalisation d'urgence (joindre copie de l'autorisation parentale d'hospitalisation) et aux démarches administratives nécessaires, l'établissement d'origine de la victime (et ses parents) étant immédiatement prévenus et toutes déclarations et pièces transmises dans les plus brefs délais, puisqu'il revient au Chef d'établissement auquel le stagiaire appartient de donner suite au dossier, en application de l'article 146.2 du code de la sécurité sociale et du décret du 31 décembre 1946.

Article 8 : L'établissement d'accueil s'engage à informer :

- ☞ l'élève sur la formation,
- ☞ au plus vite l'établissement d'origine en cas d'incapacité à accueillir l'élève en mini-stage,
- ☞ l'établissement d'origine en cas d'absence de l'élève au mini-stage.

Date :

Nom et signature
du représentant légal,
d'origine,

Nom et signature
de l'élève,

Nom et signature
du Chef d'établissement d'accueil,
Nathalie AYROULET

Nom et signature
du Chef d'Etablissement



ENSEMBLE SCOLAIRE VINCENT DE PAUL

333, route du Berceau
40990 SAINT VINCENT DE PAUL

Téléphone : + 33 (0)5 58 55 98 98

Email : contact@vincentdepaul.fr

Web : www.vincentdepaul.fr



A remplir par l'élève avant son arrivée au Lycée Professionnel Vincent de Paul :

Nom : Prénom : Date de Naissance :

Classe : Etablissement :

Spécialité concernée par le mini-stage :

Quelles sont les raisons de ce choix ? Développez !

.....
.....

Quelles sont les informations recherchées ? Développez !

.....

Observations du stagiaire à la fin du stage :

ACCUEIL (reçu de l'élève, regard sur l'établissement, ambiance).....

.....

LE CONTENU (intérêt et rythme des cours, équipement à disposition, intervention des enseignants).....

.....

APPRECIATION GÉNÉRALE (cette expérience a-t-elle été convaincante ? sinon pourquoi ? Développez !)

.....

.....

Partie à renseigner par le Chef d'établissement d'accueil ou son représentant suivant les observations effectuées

	Satisfaisant	A améliorer
ATTITUDE GÉNÉRALE : tenue, comportement, relation avec les élèves, capacité à communiquer	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ATTITUDE LORS DE LA SÉQUENCE : Initiative personnelle, intérêt et participation aux activités proposées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CONNAISSANCE SUR LA FORMATION : Connaissance a priori sur le métier, curiosité professionnelle, motivation apparente pour la section	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Observations sur le stagiaire :

.....

.....

Cachet de l'établissement d'accueil :
d'accueil :

.....

Signature du Responsable de l'établissement
Le